

BAREME D'HONORAIRES

Transactions

Montant de la transaction	
De 0 € à 49 999 €	7 000 €
De 50 000 € à 99 999 €	8 000 €
De 100 000 € à 119 999 €	9 000 €
De 120 000 € à 149 999 €	10 000 €
De 150 000 € à 169 999 €	11 000 €
De 170 000 € à 199 999 €	12 000 €
De 200 000 € à 249 999 €	13 000 €
De 250 000 € à 299 999 €	14 000 €
De 300 000 € à 349 999 €	15 000 €
De 350 000 € à 399 999 €	4,50%
A partir de 400 000 €	5%
Terrain à bâtir (forfait minimum 10 000€)	10%
Fonds de commerce et local commercial (forfait minimum 8 000€)	10%
Parking et box	5 000 €
Terrain de loisirs	10 000 €

ESTIMATION OFFERTE

En vertu des dispositions de l'arrêté du 29 juin 1990 d'application de l'article L 113-3 du code de la consommation et selon le type de mandat signé (précisant si les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur), les honoraires sont à la charge du vendeur (mandat de vente) ou de l'acquéreur (mandat de recherche). L'affichage de prix s'entend honoraires d'agence inclus, hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière. Ils sont calculés sur le prix net de vente. Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Barème au 01 septembre 2023

Valable jusqu'au 31 Décembre 2030

Garantie financière

Montant de la garantie : 300 000 €	Titulaire de la carte professionnelle
Transaction sur immeuble et fonds de commerce	
Détention de fonds : 300 000 €	n° CPI 91012016000008683
SOCAF - 26 rue de Suffren	
75015 Paris	
Délivrée par la CCI de l'Essonne	